

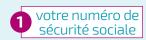
# Je demande ma retraite avant la date de départ souhaitée



## Préparez votre départ

Réalisez une simulation de votre âge de départ en retraite et du montant que vous pourrez percevoir dilassuranceretraite.fr

Créez votre espace personnel en 3 étapes en renseignant









### **Déposez** votre dossier **6 mois** avant la date choisie

#### Ce délai nous permet :

- de nous rapprocher des autres caisses de retraite ;
- d'analyser et d'échanger avec vous pour compléter votre dossier;
- de vous garantir le versement de votre retraite à la date prévue.

# Déposez une seule demande de retraite en ligne!

Déposez une unique demande par internet pour tous vos régimes de retraite. Cela vous garantit de faire valoir vos droits sans risque d'en oublier.

Les régimes auxquels vous avez cotisé (public, privé, indépendants) au cours de votre vie professionnelle vous sont automatiquement proposés.

## Comment accéder au service?

Demandez votre retraite en ligne grâce

à votre espace personnel sur **lassuranceretraite.fr** 



Ensuite, complétez le formulaire de demande en six étapes. Il est personnalisé et prérempli.

Joignez vos justificatifs en les scannant ou en les photographiant. Puis envoyez votre demande!

Un conseiller au sein de chacun de vos régimes de retraite examine alors votre demande. et vous contacte si besoin.

## Vous êtes **accompagné** pas à <u>pas</u>

La demande de retraite unique vous permet de réaliser cette démarche à votre rythme, dans les meilleures conditions. Votre demande peut être enregistrée pour être complétée en plusieurs fois.

- > Vous recevez un e-mail de confirmation de bonne réception de votre demande par les régimes de retraite.
- > Suivez l'état d'avancement de votre dossier depuis « Suivre ma demande en cours »



🛌 lassuranceretraite.fr

#### Vous avez besoin d'être aidé dans votre démarche?

Pour créer votre espace personnel ou compléter votre demande de retraite en ligne? Trouvez la Maison France Service la plus proche de votre domicile ▶ cohesion-territoires.gouv.fr